



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

incapables majeurs

Question écrite n° 123378

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, quant aux délais de réponse des tribunaux sur les procédures de tutelle ou de curatelle. Ces délais seraient de plus en plus longs, d'où l'émergence de nouvelles difficultés notamment dans le règlement des successions où des personnes dites « incapables » sont parties prenantes. Aussi, il lui serait agréable de connaître si de nouvelles mesures seront prises en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123378

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : justice (garde des sceaux)

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2007, page 4722